

DOCUMENT D'ACCEPTATION PREALABLE

Admission des matériaux inertes conformément à l'A.M. du 12/12/2014
(DAP à retourner pour validation au minimum 48h ouvrées avant le début du dépôt des matériaux)

CADRE RESERVE A L'EXPLOITANT DU SITE

N° de DAP :

Date :/...../.....

Validité (1 an maxi) :/...../.....

1 - IDENTIFICATION PRODUCTEUR DU DECHET		2 - IDENTIFICATION PORTEUR DU DECHET (CLIENT SABLIERES MALET)	
Raison sociale		Raison sociale	
Nom du producteur		Nom du porteur	
Email		Email	
Adresse		Adresse	
Code postale		Code postale	
Ville		Ville	
Téléphone		Téléphone	
N° SIRET		N° SIRET	

3 - IDENTIFICATION ET SPECIFICATION DU CHANTIER

Adresse précise du chantier :

Code postal :

Ville :

Nom du responsable du chantier :

Téléphone :/...../...../...../.....

Type de chantier Terrassement Démolition Industrie Négociant/Collecteur Autre :

Zone : Rural Urbaine Industrielle Autre :

Ce site est-il référencé sur le site internet BASIAS ou BASOL ? Oui Non

Ces matériaux font ils l'objet d'une présomption de pollution ? Oui Non

Ce chantier a-t-il fait l'objet d'analyse(s) des sols ? Oui (A fournir) Non

Date première livraison :/...../..... Durée prévue du chantier : Tonnage total estimé :t Tonnage journalier moyen prévu :t

4 - TRANSPORTS (SI DIFFERENT DU PRODUCTEUR OU PORTEUR)

	Transporteur 1	Transporteur 2	Transporteur 3
Nom			
Adresse			
Code postal et ville			
Type de transport	<input type="checkbox"/> camion benne <input type="checkbox"/> autre :		

5 - IDENTIFICATION DES MATERIAUX EN FONCTION DE LEUR NATURE

Nom usuel	<input type="checkbox"/> Bétons	<input type="checkbox"/> Briques	<input type="checkbox"/> Tuiles et céramiques	<input type="checkbox"/> Mélange de bétons, briques, tuiles et céramiques	<input type="checkbox"/> Verres	<input type="checkbox"/> Mélange bitumineux (sans goudron)	<input type="checkbox"/> Terres et cailloux	<input type="checkbox"/> Terres pierres provenant de parc et jardins	<input type="checkbox"/> Autres
Code	17 01 01	17 01 02	17 01 03	17 01 07	17 02 02	17 03 02	17 05 04	20 02 02	
Tonnage Estimatifttttttttt
Conditionnement déchets	<input type="checkbox"/> vrac pelletable <input type="checkbox"/> autre :								

SITE DE TRANSIT SOUHAITE

SITE DE STOCKAGE SOUHAITE

<input type="checkbox"/> PORTET 27, avenue de Palarin 31120 PORTET AP 28/11/2014 Rubrique IC2517	<input type="checkbox"/> ESCALQUENS Zi de Lamasquère 31750 ESCALQUENS RD 26/12/2013 Rubrique IC2517	<input type="checkbox"/> GRAMONT 97B, chemin de Gabardie 31200 TOULOUSE RD 16/01/2015 Rubrique IC2517	<input type="checkbox"/> SEYSSES Lieu-dit « SACAREAU » 31600 SEYSSES AP 22/03/2010 Rubrique IC2760	<input type="checkbox"/> CAZERES Chemin des Vignes 31220 CAZERES AP 29/09/2016 Rubrique IC2510	<input type="checkbox"/> MONTAUT Lieu-dit l'Alma 09700 MONTAUT AP 03/08/2011 Rubrique IC2510	<input type="checkbox"/> MONDAVEZAN ZI BORDEGROSSE 31220 MONDAVEZAN AP 06/08/2009 Rubrique IC2510	<input type="checkbox"/> SAVERDUN Route de Mazères 09700 SAVERDUN	<input type="checkbox"/> ST HILAIRE: Lieu dit Terrefort 31410 SAINT HILAIRE
--	---	---	--	--	--	---	---	---

6 - ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR OU PORTEUR DU DECHET

Le client s'engage à :

- Contrôler régulièrement le caractère inerte des matériaux apportés au sens de l'Arrêté Ministériel du 12/12/2014,
- Porter à notre connaissance tout changement qui interviendrait sur les matériaux et qui modifierait les caractéristiques susmentionnées,
- Assurer le transport des matériaux dans le respect des réglementations en vigueur, notamment le code de la route (interdiction des surcharges et port des EPI par les chauffeurs).

!! Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange des déchets avec d'autres déchets ou produits afin de satisfaire aux critères d'admission « Art 4 de l'AM du 12/12/14 »

Nous nous réservons le droit de demander des tests complémentaires en fonction de l'importance du chantier ainsi que de pratiquer des contrôles inopinés sur les chargements. Si une présomption de pollution ou de caractère non-inertes des matériaux se présentaient au cours des apports sur nos sites, le client producteur ou porteur du matériaux s'engage à réaliser de nouvelles analyses (Essai de lixiviation, études de sols,...) visant à caractériser les matériaux, à en fournir les résultats et à reprendre les matériaux non-conformes dans un délai maximum de 10 jours ouvrés en cas de non-conformité relevée.

CADRE RESERVE AU CLIENT PRODUCTEUR OU PORTEUR DU DECHET

CADRE RESERVE A L'EXPLOITANT DU SITE

Date de la demande :/...../.....	Date de traitement :/...../..... <input type="checkbox"/> Accepté <input type="checkbox"/> Refusé
Nom du demandeur Dûment habilité, certifié que les renseignements susmentionnés sont exacts.	Motif du refus :
Signature et cachet de la société	Nom du décisionnaire :
	Signature et cachet de la société